



Quelles sont mes droit vis a vis huissier

Par **bernard40**, le **27/07/2010** à **20:39**

Bonjour, j'ai eu un huissier qui m'a remis un courrier important..
par contre je n'étais pas à mon domicile . et il l'a remis à un ado de 15 ans et m'a remis un non sur la
remise du courrier qui ne correspond à aucune personne de chez moi..

a-t-il le droit..

quelles sont mes droits?

et jusqu'à où un huissier peut-il exercer sa fonction..

merci de vos réponses
cordialement